



**LE PETIT TRAIT D'UNION N°60 MARS 2021**  
**Directeur de Publication : Maire de Nouâtre**  
**N° de permanence : 06 76 36 96 41**  
**Site internet : [mairie-nouatre.fr](http://mairie-nouatre.fr)**

## **QUELQUES RÉFLEXIONS À PROPOS DU CIVISME**

Le mot « civisme », venant du latin *civis* (citoyen), consiste donc à être un citoyen responsable et notamment à respecter les règles nécessaires pour toute vie en collectivité. La notion de civisme recouvre généralement la notion de « citoyenneté » et manquer de civisme, c'est faire preuve d'incivilité.



Les actes d'incivilité les plus graves comme les atteintes aux biens individuels ou collectifs sont évidemment inadmissibles ; ils tombent sous le coup de la loi et en tant qu'officier de police judiciaire, le maire est tenu de les signaler à la gendarmerie, ce que nous ne manquons pas de faire régulièrement.

Moins graves mais beaucoup trop nombreux, sont les gestes d'incivilité dans les domaines de :

L'environnement : dépôt d'ordures sauvages ou à côté des conteneurs sélectifs, déjections humaines ou animales, conteneurs individuels sortis en dehors des jours de ramassage, non-respect de l'interdiction de brûlage en plein air, etc.

La sécurité routière : vitesse excessive, stationnements abusifs, non-respect des sens interdits, etc.

Le bruit : bruits de voisinage provoqués par les animaux, le bricolage ou le jardinage, bruits excessifs de motos, tapage nocturne, etc.

Nous rappelons à cet égard que les travaux bruyants ne sont permis que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h. à 12h. et de 15h. à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h. à 12h.

Tous ces actes sont des infractions passibles d'une amende plus ou moins importante mais, si nous intervenons souvent pour les faire cesser, nous ne tenons pas à sanctionner systématiquement et nous préférons faire appel à la responsabilité de chacun afin que personne n'oublie que la vie en commun nécessite l'observation des règles fixées pour le bien de tous.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le civisme consiste aussi à éviter la propagation de l'épidémie en respectant le couvre-feu et les gestes-barrière ainsi qu'en portant un masque quand cela est obligatoire (commerces, marchés, lieux publics).

Nous espérons que cette nécessaire leçon « d'éducation civique » ou plutôt « d'enseignement moral et civique », comme on le dit maintenant dans l'éducation nationale, sera comprise et surtout respectée par toute la population de notre commune !

**Pierre-Marie Danquigny**

## Compte-rendu du C.M.

Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 2 mars 2021 :

**A pris connaissance des compte-rendu** du CM du 12 janvier 2021, de la Commission Environnement de la CC-TVV du 16 février 2021, du Comité de gestion de la station d'épuration du 18 février 2021 ; du Conseil Syndical du SIEPVV du 23 février 2021 et du Conseil Communautaire du 1 mars 2021.

**A émis un avis défavorable** concernant l'ouverture d'une carrière à La Celle-Saint-Avant, qui risque d'avoir un impact négatif sur l'environnement (dossier consultable à la mairie)..

**A approuvé la convention** mise à jour pour la gestion de la station d'épuration de Nouâtre avec les communes de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne.

**A adopté la motion** suivante à propos du projet de réforme du groupe EDF, dit projet Hercule :

« Ce projet consiste, pour ce que nous en savons, à diviser ce groupe en plusieurs entités distinctes : EDF Vert, dont le capital serait largement ouvert aux investisseurs privés, regrouperait les sociétés générant des profits (énergies renouvelables et réseaux),

EDF Bleu et, sa filiale, EDF Azur, dont l'état resterait le seul actionnaire comprendraient les sociétés nécessitant des investissements lourds (nucléaire ou les installations hydroélectriques) ».

Il faut noter que les EPCI n'ont pas été consultées et que l'arrivée d'un actionariat privé aura un impact négatif sur la dynamique d'investissement ainsi que sur la qualité ou le prix des services,

En conséquence, le Conseil Municipal de Nouâtre demande que les autorités concédant la distribution d'électricité soient associées à tout projet de réorganisation d'EDF, que cette réorganisation éventuelle n'aboutisse pas à un renchérissement du prix de l'électricité, que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution et enfin qu'une étude de l'impact qu'aurait le projet Hercule sur la fiscalité

locale soit transmise au Parlement et aux représentants des collectivités territoriales. »

### A examiné les comptes administratifs 2020 :

Le compte M 14 (budget général) présente un **excédent de 255 838 €** résultant d'un déficit en investissement de - 126 879 € et d'un excédent en fonctionnement de 382 717 €.

Le compte M 49 (budget assainissement) présente un **excédent de 115 519 €** résultant d'un excédent en investissement de 35 795 € et d'un excédent en fonctionnement de 79 724 €.

Cependant ces comptes n'ont pas pu être approuvés car ils n'ont pas encore été validés par la perception.

A étudié les dépenses d'investissement prévues en 2021 en vue du vote du budget 2021, qui aura lieu lors du prochain CM (le 23 mars à 19 h.).



avril à 10 h.).

A été informé d'un arrêté préfectoral concernant l'occupation du domaine public fluvial, sur la rive droite de la Creuse et de la Vienne, entre Port-de-Piles et Nouâtre, de la mise en vente de la maison située 5 allée de la Poste et d'une prochaine réunion concernant la mise en sécurité de la rue du Vieux-Lavoir (lundi 19

**LA ROUE TOURANGELLE, VENANT  
DE MAILLÉ PASSERA À NOUÂTRE**

**DIMANCHE 4 AVRIL**

**ENTRE 10h45 ET 12 h.**